

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE BOUCHETTE

### Séance extraordinaire du 19 décembre 2011

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Bouchette, tenue le 19 décembre 2011 à 17 h 15, au 2<sup>e</sup> étage de la salle du conseil située, au 36, rue Principale, à Bouchette.

Sont présents :	Monsieur	Réjean Major	Maire
	Monsieur	André Patry	Conseiller
	Madame	Michelyne Bélair	Conseillère
	Monsieur	Yvon Pelletier	Conseiller
	Madame	Karo Poirier	Conseillère
	Monsieur	Gaston Lacroix	Conseiller
	Monsieur	Denis Lacroix	Conseiller

Les membres du conseil forment quorum sous la présidence du maire, Monsieur Réjean Major.

Madame Claudia Lacroix, directrice générale et secrétaire-trésorière, fait fonction de secrétaire de la séance.

#### 1- Ouverture de la séance

Sur la proposition de Réjean Major, maire, la présente séance est ouverte à 17 h 35.

Les membres du conseil ont tous reçu un avis de convocation comportant les sujets suivants à l'ordre du jour :

- 1- Ouverture de la séance extraordinaire
- 2- Assurances générales de la municipalité pour l'année 2012
- 3- Remplacement du serveur informatique
- 4- Approbation de la liste des virements de crédits
- 5- Borne fontaine sèche au lac des trente-et-un milles
- 6- Utilisation du site des lagunes en période hivernale
- 7- Affectation du surplus accumulé
- 8- Acquisition d'oriflammes
- 9- Période de questions
- 10- Levée de la séance

#### 2- Assurances générales de la municipalité pour l'année 2012

M.B. 2011-12-19-331

**Considérant** qu'une demande de prix a été effectuée par la directrice générale à notre assureur et à un représentant de la Mutuelle des municipalités du Québec;

**Considérant** que nous sommes toujours en attente du prix de la Mutuelle des municipalités du Québec;

**Considérant** que la police d'assurances vient à échéance le 31 décembre 2011;

**En conséquence**, sur la proposition de Denis Lacroix, appuyée par André Patry, il est résolu de procéder au renouvellement des assurances générales de la municipalité auprès de « Promutuel La Vallée », société mutuelle d'assurances générales représentée par Monsieur Henri Joanis et ce, au montant de 9418\$ plus taxe pour la portion biens et responsabilité et au montant de 2103\$ plus taxe pour la portion couvrant le matériel roulant. Cette dépense sera imputée aux postes concernés pour l'année 2012.

**Adoptée à l'unanimité**

**3- Remplacement du serveur informatique**

M.B. 2011-12-19-332

**Considérant** la résolution M.B. 2011-12-05-306 adoptée lors de la séance ordinaire tenue le 5 décembre 2011;

**Considérant** que le fournisseur informatique « La shop » n'a pas soumis de prix suite à la demande de la directrice générale;

**Considérant** que ce fournisseur a confirmé qu'il ne pourrait effectuer le montage du serveur;

**Considérant** l'offre reçue de la compagnie « Service informatique DL » pour la location d'un serveur IBM et ce, incluant les frais d'installation et de montage;

**En conséquence**, sur la proposition d'André Patry, appuyée par Michelyne Bélair, il est résolu d'autoriser la directrice générale à signer le contrat de location d'un serveur informatique IBM et ce, d'un montant total de 5361\$ plus taxes, Ce contrat de location sera d'une durée de 36 mois et les mensualités sont au montant de 130.92\$ plus taxes. Les paiements mensuels de location seront imputés au poste « Location équipement » (02-130-00-516).

**Adoptée à l'unanimité**

**4- Approbation de la liste des virements de crédits**

**5- Borne fontaine sèche au Lac des Trente et Un Mille**

M.B. 2011-12-19-333

**Considérant** la demande déposée par la société Majopial Ltée afin d'obtenir un certificat d'autorisation pour des travaux de réparation de la rampe de mise à l'eau;

**Considérant** que dans cette demande, les travaux d'installation d'une borne fontaine sèche ont été inclus et ce, suite à une demande de la municipalité;

**Considérant** que des plans étaient exigés pour situer l'emplacement exact de la future borne fontaine sèche;

**Considérant** que des coûts sont associés à la préparation de ces plans;

**Considérant** que la société Majopial Ltée retiendra les services de la compagnie 9019-6205 Québec inc, pour les travaux à la rampe de mise à l'eau;

**Considérant** que les travaux d'installation de la borne fontaine sèche doivent être exécutés en même temps;

**En conséquence**, sur la proposition de Karo Poirier, appuyée par Yvon Pelletier, il est résolu qu'en principe la municipalité de Bouchette est d'accord à participer au coût de la fabrication des plans requis pour la demande d'autorisation pour les travaux de la borne fontaine sèche et il est aussi résolu que les travaux reliés à la borne fontaine sèche soient exécutés par 9019-6205 Québec inc, compagnie représentée par monsieur Roland Patry. Les travaux seront imputés au poste « Borne fontaine sèche » (03-600-00-000).

**Adoptée à l'unanimité**

## **Quai public au Lac des Trente et Un Mille**

M.B. 2011-12-19-334

**Considérant** la demande d'installation de quai, en vue d'exploiter une marina, déposée par la société Majopial Ltée, propriétaire de la propriété adjacente à la descente publique;

**Considérant** le bail emphytéotique signé entre la municipalité de Bouchette et la société Majopial Ltée pour l'exploitation et l'utilisation du stationnement municipal et la descente publique;

**Considérant** que pour l'aménagement des quais de façon optimale et le moins dérangent pour les voisins immédiats, la société demande une dérogation en ce qui concerne la marge par rapport à la descente publique;

**Considérant** que légalement en vertu du bail la société Majopial Ltée est propriétaire de la descente publique mais doit obtenir autorisation de la municipalité pour exécuter tous travaux sur les deux emplacements;

**Considérant** que le MDDEP (Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs) exige le respect d'une marge de 3 mètres pour la zone d'accostage;

**En conséquence**, sur la proposition de Denis Lacroix, appuyée par André Patry, il est résolu d'autoriser que la société Majopial Ltée empiète dans la marge latérale vers la descente publique et ce, pour l'installation des quais formant la marina qui sera située au 353 Montée du Lac-des-Trente-et-Un - Mille, propriété adjacente à la descente publique située au 357 Montée du Lac-des-Trente-et-Un-Mille.

**Adoptée à la majorité**

### **Note au procès-verbal**

Le conseiller au siège numéro 5, Gaston Lacroix, enregistre sa dissidence sur cette résolution.

## **6- Utilisation des lagunes en période hivernale**

M.B. 2011-12-19-335

**Considérant** le rapport déposé par la directrice générale et ce, concernant l'exploitation du site des lagunes;

**Considérant** que les revenus provenant des boues septiques déposées dans le site doivent couvrir les frais occasionnés par ce site;

**En conséquence**, sur la proposition d'André Patry, appuyée par Michelyne Bélair, il est résolu que taux exigé par gallon de boues déposé au site des lagunes soit majoré à 10¢ et que ce taux soit appliqué rétroactivement à cet automne.

**Adoptée à l'unanimité**

#### **7- Affectation du surplus accumulé**

M.B. 2011-12-19-336

**Considérant** le montant du surplus accumulé inscrit aux états financiers au 31 décembre 2010;

**Considérant** l'affectation de ce surplus accumulé durant l'année 2011;

**En conséquence**, sur la proposition de Michelyne Bélair, appuyée par Gaston Lacroix, il est résolu d'affecter le surplus accumulé comme suit :

- Incendie	:	Camion auto pompe	100 000\$
- Transport	:	Rétrocaveuse	50 000\$
		Amélioration des chemins	100 000\$
- Administration	:	Toiture du Centre municipal	25 000\$

**Adoptée à l'unanimité**

#### **8- Acquisition d'oriflammes**

M.B. 2011-12-19-337

Sur la proposition de Karo Poirier, appuyée par Michelyne Bélair, il est résolu de procéder à l'acquisition de 8 drapeaux (oriflammes) et ce, à l'image de l'hiver à un coût de 30\$ plus taxes chacun. Cette dépense sera imputée au poste « Aménagement et décoration » (02-702-90-699).

**Adoptée à l'unanimité**

#### **9- Période de questions**

Aucune question n'est posée.

#### **10- Levée de la séance extraordinaire**

M.B. 2010-12-19-338

Sur la proposition d'Yvon Pelletier, appuyée par André Patry, il est résolu de lever la présente séance à 18 h 30.

**Adoptée à l'unanimité**

---

Réjean Major  
Maire

---

Claudia Lacroix, g.m.a.  
Directrice générale  
Secrétaire-trésorière